



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
mardi 13 avril 2021 à 18 h 30.

Tableau de présence

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Michel COURBET	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Richard BILLOIR	X	
Michel DENOYELLE	X	
Alice SOURDEAU	X	
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY		X
Emilie MINARD		X
Alain DUQUESNOY		X
Présents:	12	
Absents:		3

ABSENTS :

Emilie MINARD	Réjane LEROY	.	.
.	.	.	.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Alain DUQUESNOY	.	.	.
.	.	.	.

PROCURATION(S) :

.	Donne procuration à	.
.	Donne procuration à	.

<u>Président de séance</u> : P. DUEZ, Maire	<u>Secrétaire de séance</u> : Richard BILLOIR
<u>Lieu</u> : Salle des fêtes	<u>Date de convocation</u> : 02/04/2021



Ordre du jour :

N° de page

1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos	3
2. Réunion du 12 mars 2021 – approbation du compte rendu.....	3
3. Budget communal.....	3
3.a. Compte de gestion du receveur 2020	3
3.b. Compte administratif 2020	4
3.c. Affectation des résultats	5
3.d. Budget primitif 2021.....	6
3.e. Taux des taxes 2021	6
4. Service des eaux et de l'assainissement	7
4.a. Compte de gestion du receveur 2020 (dissolution ancien budget eau)	7
4.b. Compte de gestion du receveur 2020	8
4.c. Compte administratif 2020	9
4.d. Affectation des résultats	10
4.e. Budget primitif 2021.....	10
4.f. Fixation du prix de l'eau	11
5. Personnel communal – remplacement d'un agent technique (PEC)	11
6. ALSH 2021- recrutement du Directeur	11
7. ALSH 2021 – fixation de la rémunération des intervenants	12
8. ALSH 2021 – fixation des indemnités kilométriques.....	12
9. ALSH 2021 – souscription d'une assurance pour les bénévoles	13
10. Questions et informations diverses :	13



1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, de l'impossibilité d'accueillir le public et de l'incapacité technique à retransmettre en direct les débats, M. le Maire propose de tenir la séance à huis clos dans la salle des fêtes. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos dans la salle des fêtes.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

2. Réunion du 12 mars 2021 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 12 mars 2021. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars 2021.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3. Budget communal

3.a. Compte de gestion du receveur 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	539 957,32
Titres de recettes émis	208 079,58
Réduction de titres	0,00
Recettes nettes	208 079,58
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	539 957,32
Mandats émis	505 315,74
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	505 315,74
Résultats de l'exercice	- 297 236,16*



**ne tient pas compte des reports (excédent de 275 746,62 € de l'année précédente), ni de la reprise de l'excédent du budget eau communal de 13 302.42 €.*

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	951 401,40
Titres de recettes émis	902 287,75
Réduction de titres	321,12
Recettes nettes	901 966,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	951 401,40
Mandats émis	729 057,98
Annulation de mandats	17 913,24
Dépenses nettes	711 144,74
Résultats de l'exercice (excédent)	190 821,89**

*** ne tient pas compte de l'excédent reporté l'année précédente de 136 433.70 €, ni de la reprise de l'excédent du budget eau communal de 38 243,94 €.*

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner le compte de gestion du receveur 2020.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.b. Compte administratif 2020

En l'absence de M. le Maire, M. Alain FOVEZ, 1^{er} Adjoint et élu à l'unanimité président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 et précise qu'il est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2020. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	539 957,32
Titres de recettes émis	208 079,58
Réduction de titres	0,00
Recettes nettes	208 079,58



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	539 957,32
Mandats émis	505 315,74
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	505 315,74
Résultats de l'exercice	- 297 236,16

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	951 401,40
Titres de recettes émis	902 287,75
Réduction de titres	321,12
Recettes nettes	901 966,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	951 401,40
Mandats émis	729 057,98
Annulation de mandats	17 913,24
Dépenses nettes	711 144,74
Résultats de l'exercice (excédent)	190 821,89

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en l'absence de M. le Maire, à l'unanimité, de valider le compte administratif 2020.

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.c. Affectation des résultats

Suite à l'adoption du compte administratif 2020, il est proposé aux élus d'affecter la somme de 171 021.99 € à l'article 002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 194 477.54 € à l'article 1068 de la section d'investissement (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



3.d. Budget primitif 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2021 et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption, en le votant par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	954 371,23 €
DÉPENSES	954 371,23 €
Dont VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	89 084,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	
RECETTES	509 573,54 €
DÉPENSES	509 573,54 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.e. Taux des taxes 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Suite à la loi de finances 2020, actant la suppression de la taxe d'habitation, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Malgré la poursuite de la baisse des dotations et la nécessité de financer de lourds investissements, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire les taux appliqués l'année dernière, en y ajoutant, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.53 %	37.82 % (18.53 % + 19.29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.34 %	53.34 %

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- **Valider les taux d'imposition proposés par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4. Service des eaux et de l'assainissement

4.a. Compte de gestion du receveur 2020 (dissolution ancien budget eau)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur 2020 pour l'ancien budget eau communal.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	0,00
Titres de recettes émis	0,00
Réduction de titres	0,00
Recettes nettes	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	0,00
Mandats émis	0,00
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	0,00
Résultats de l'exercice (excédent)	0,00

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	0,00
Titres de recettes émis	0,00
Réduction de titres	0,00
Recettes nettes	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	0,00
Mandats émis	0,00
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	0,00
Résultats de l'exercice (excédent)	0,00



Suite à la clôture de ce budget communal « eau et assainissement » au 31 décembre 2019 et avant sa dissolution, il convient de reprendre les excédents et déficits au budget principal de la commune, soit 38 243,94 € en fonctionnement et 13 302,42 € en investissement. Le montant du résultat cumulé 51 546,36 € sera donc repris au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Approuver le compte de gestion présenté.**
- **Procéder à la dissolution du budget communal « eau et assainissement », clôturé depuis le 31 décembre 2019.**
- **Accepter la reprise des excédents de fonctionnement de 38 243,94 € et d'investissement de 13 302,42 € au budget principal de la commune.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4.b. Compte de gestion du receveur 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du receveur 2020. Il invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	47 646,50
Titres de recettes émis	42 471,50
Réduction de titres	0
Recettes nettes	42 471,50
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	47 646,50
Mandats émis	27 583,16
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	27 583,16
Résultats de l'exercice (excédent)	14 888,34

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	145 033,00
Titres de recettes émis	129 488,28
Réduction de titres	783,42
Recettes nettes	128 704,86



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	145 033,00
Mandats émis	99 460,57
Annulation de mandats	0
Dépenses nettes	99 460,57
Résultats de l'exercice (excédent)	29 244,29

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner le compte de gestion du receveur 2020.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4.c. Compte administratif 2020

En l'absence de M. le Maire, M. Alain FOVEZ, 1^{er} Adjoint et élu président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du service des eaux et de l'assainissement et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption :

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	47 646,50
Titres de recettes émis	42 471,50
Réduction de titres	0
Recettes nettes	42 471,50
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	47 646,50
Mandats émis	27 583,16
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	27 583,16
Résultats de l'exercice (excédent)	14 888,34

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	MONTANT
Prévisions budgétaires	145 033,00
Titres de recettes émis	129 488,28
Réduction de titres	783,42
Recettes nettes	128 704,86



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	MONTANT
Autorisations budgétaires totales	145 033,00
Mandats émis	99 460,57
Annulation de mandats	0
Dépenses nettes	99 460,57
Résultats de l'exercice (excédent)	29 244,29

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en l'absence de M. le Maire, à l'unanimité, de valider le compte administratif 2020.

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4.d. Affectation des résultats

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 29 244,29 € à l'article 002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 0 € à l'article 1068 de la section d'investissement (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4.e. Budget primitif 2021

M. le Maire présente la proposition de budget primitif 2021 et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption, en le votant par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	MONTANT
RECETTES	166 277,29 €
DÉPENSES	166 277,29 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2021	MONTANT
RECETTES	151 133,00 €
DÉPENSES	151 133,00 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 du service des eaux et de l'assainissement.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4.f. Fixation du prix de l'eau

L'an dernier, le Conseil Municipal avait fixé le prix de l'eau à 1,530 €/m³ HT et la redevance assainissement à 1,600 €/m³ HT. Pour 2021, M. le Maire propose de geler les prix et de maintenir la redevance forfaitaire à 5 € HT. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de M. le Maire.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

5. Personnel communal – remplacement d'un agent technique (PEC)

Le contrat PEC d'un agent technique se terminant le 31 mai 2021 et ne pouvant être renouvelé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une nouvelle personne, sur un contrat identique (20h/hebdo pendant 1 an). Taux de remboursement par l'État : 45% - formation à la charge de l'employeur. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC en remplacement de celui occupé actuellement par M. DOOLAEGHE Adrian, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

6. ALSH 2021- recrutement du Directeur

M. Jean-Yves CHAUVIER a fait acte de candidature pour assurer, en juillet 2021, la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. M. le Maire propose de lui renouveler la confiance du Conseil Municipal. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Recruter M. Jean-Luc CHAUVIER pour assurer, en 2021, la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**



POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

7. ALSH 2021 – fixation de la rémunération des intervenants

En vue de l'ouverture du centre de loisirs qui se déroulera du **07 juillet au 30 juillet 2021**, il est nécessaire de recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs mais aussi de fixer les rémunérations. M. le Maire invite les élus à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Salariés	Statuts	Rémunérations 2021
Directeur	Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} échelon, indice brut 446, indice majoré 392	1836.91 € brut (4,686 x 392)
Moniteur/Monitrice	Animateur, 24/30 ^e au 1 ^{er} échelon, indice brut 372, indice majoré 343	1285.84 € brut (4,686 x 343 x 24/30)

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'ALSH 2021, les crédits budgétaires en résultant étant inscrits au budget.**
- **Fixer les rémunérations du personnel telles que proposées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

8. ALSH 2021 – fixation des indemnités kilométriques

Étant appelé à se déplacer pour le service de l'ALSH (organisation des sorties, courses...), le Directeur utilise régulièrement son véhicule personnel. M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser ses frais kilométriques selon le barème en vigueur pour la fonction publique territoriale (cf. Tableau ci-dessous référence <https://www.service-public.fr>). Les élus sont invités à se prononcer.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile				
Type de véhicule	Jusqu'à 1 000 km	De 1000 à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,41 €	0,5 €	0,29 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser au Directeur de l'ALSH 2021 ses frais kilométriques selon le barème en vigueur pour la fonction publique territoriale.

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

9. ALSH 2021 –souscription d'une assurance pour les bénévoles

Des jeunes bénévoles viennent renforcer l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs 2021. Comme chaque année, il convient de prévoir une assurance afin de les garantir au titre des accidents corporels. M. le Maire demande de l'autoriser à contracter un avenant au contrat à cet effet. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Souscrire une assurance au profit des bénévoles de l'ALSH 2021 afin de les garantir au titre des accidents corporels.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

10. Questions et informations diverses :

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

Achats par délégation :

- Carte Blanche : vitrophanie cantine et garderie, coût 1270 € HT soit 1524 € TTC.

Demandes d'urbanisme :

- Pas de nouvelles demandes instruites.

Locaux communaux (16 rue Gambetta) :

- Un courrier a été transmis à différents bailleurs sociaux afin de leur proposer de réhabiliter une maison désaffectée et d'en gérer la location dans le cadre d'un bail emphytéotique.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

Des élus informent l'assemblée :

Aménagement de sécurité rue d'Avesnes-Les-Aubert : un courrier sera transmis en Sous-Préfecture pour vérifier la légalité de l'implantation d'un feu tricolore.

FIN DE SÉANCE